



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 septembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 septembre 2003

**Réalisation du garage public souterrain et du jardin public piéton
de l'Ilot Saint Vaize - Convention de mandat - Avenant n° 1**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

***Adjoint*s :**

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2003

DELIBERATION D20030321

Patrimoine Bâti et des Moyens

**Réalisation du garage public souterrain et du jardin public piéton
de l'Ilot Saint Vaize - Convention de mandat - Avenant n° 1**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La ville de Niort a chargé la SA HLM, de procéder à la réalisation du garage public souterrain et des espaces publics piétons de l'Ilot St Vaize, cette opération est en cours d'achèvement.

Une convention de mandat entre la Ville de Niort d'une part et la SA HLM d'autre part a été établie le 27 juillet 1999, pour fixer les droits et obligations respectifs de chacun dans le cadre de la réalisation de cet ouvrage.

Le coût initial des travaux de 724.730 € HT s'est vu porté à 1.082.454,44 € H.T suite à différentes réunions de Commissions d'Appels d'Offres du fait de lots infructueux (+ 208.707,34 € H.T.) et de Tranches Conditonnelles (+ 149.617,10 € H.T.).

Le montant du coût définitif sera de 1.250.000 € H.T. en intégrant maîtrise d'œuvre et frais divers (montant initial 873 530 €).

Il convient donc par avenant de réajuster dans la convention de mandat le coût de cette opération.

Par ailleurs, la date de parfait achèvement fixée prévisionnellement au mois de juin 2002 doit être décalée à juillet 2004.

Les crédits nécessaires sont partiellement inscrits au budget 2003. Imputation 82003009 - 2313 et 2312 ; ils seront abondés lors de la prochaine Décision Modificative (10 octobre 2003) par réduction d'autres crédits.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat avec la SA.HLM,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le dit avenant n° 1 avec la SA.HLM.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)